

Samedi 20 : Messe: 9h30 - Confessions 10h-12h00 & 15h-17h00 Chapelet : 17h00

17h30 : Messe du 4^e dimanche de Pâques : - prière pour les vocations-

21 avril : 4^e Dimanche de Pâques, « du Bon Pasteur » – « Messes 8h30, 17h30.

Chapelet 17h. Vêpres.

Lundi 22 : la Chapelle est fermée.

Mardi 23 (St Georges) : Messes 9h30, 17h30. Chapelet : 17h00 Confessions : 10h-12h, 17h-19h

Mercredi 24 : Messes 9h30, 17h30 Chapelet 17h Confess. 10-12h, 17-19h

Judi 25 (St Marc) Horaire du mercredi.

Vendredi 26 : Messes 9h30, 17h30 ; Chapelet 17h Confessions 10-12h, 16h-19h

Adoration :16h00 - 19h15 ; Vêpres après la messe.

Samedi 27 avril : Messe 9h30, Confessions 10h-12h00 et 15h-17h00. Chapelet à 17h00, Messe du 5^e dimanche de Pâques, à 17h30, Vêpres.

28 avril, 5^e dimanche de Pâques. Messes 8h30, 17h30. Chapelet 17h. Vêpres.

Le SACREMENT DES MALADES reste proposé (vous pouvez vous inscrire). Il sera célébré le vendredi 7 juin, fête du Sacré-Cœur de Jésus, à la messe de 17H30

Mai, mois de Marie. Un mois pour renouveler votre CONSECRATION BAPTISMALE A MARIE. Inscrivez-vous à la préparation de cette démarche, qui sera célébrée le vendredi 31 mai, fête de la Visitation, à 17h30.

1 **DIGNITAS INFINITA**

7. On peut faire une quadruple distinction du concept de **dignité** : *dignité ontologique, dignité morale, dignité sociale* et enfin *dignité existentielle*. Le plus important est la *dignité ontologique* qui concerne la personne en tant que telle par le simple fait d'exister et d'être voulue, créée et aimée par Dieu. Cette dignité ne peut jamais être effacée et reste valable au-delà de toutes les circonstances dans lesquelles les individus peuvent se trouver. La *dignité morale* réfère plutôt à l'exercice de la liberté de la créature humaine, laquelle, bien que dotée d'une conscience, peut agir contre sa conscience. Dans ce cas, l'être humain adopte un comportement "indigne" de sa nature de créature aimée de Dieu et appelée à aimer autrui. L'histoire témoigne que l'exercice de la liberté contre la loi de l'amour révélée par l'Évangile peut atteindre des sommets incalculables dans le mal infligé à autrui. On se trouve alors face à des personnes qui semblent avoir perdu toute

trace d'humanité, toute trace de dignité. La distinction introduite ici nous aide à discerner entre l'aspect de la dignité **morale** qui peut effectivement être "perdue" et l'aspect de la dignité **ontologique** qui ne peut jamais être annulée. On doit donc travailler de toutes ses forces pour que tous ceux qui ont fait le mal se repentent et se convertissent.

8. Il y a deux autres acceptations possibles de la **dignité** : *sociale* et *existentielle*. La *dignité sociale* renvoie aux conditions dans lesquelles vit une personne. Dans l'extrême pauvreté, lorsque les conditions minimales ne sont pas réunies pour qu'une personne vive selon sa dignité ontologique, on dit que la vie de cette personne pauvre est une vie "indigne". Sa dignité inaliénable est contredite par la situation dans laquelle elle est contrainte de vivre. – La *dignité existentielle*, enfin. On parle souvent d'une vie "digne" et d'une vie "indigne". Par ex. : telle personne qui ne manque de rien d'essentiel pour vivre, a du mal, pour diverses raisons, à vivre dans la paix, dans la joie et dans l'espérance. Dans d'autres cas, des maladies graves, des contextes familiaux violents, certaines addictions pathologiques et autres malaises, poussent quelqu'un à vivre sa condition de vie comme "indigne" face à la perception de cette dignité ontologique qui ne peut jamais être occultée. Ces distinctions rappellent la valeur inaliénable de cette dignité ontologique enracinée dans l'être même de la personne humaine et qui subsiste en toutes circonstances.

9. Rappelons que la **définition classique de la personne** en tant que « *substance individuelle de nature rationnelle* » explicite le fondement de sa dignité. En tant que « *substance individuelle* », la personne jouit d'une dignité ontologique (c'est-à-dire au niveau métaphysique de l'être lui-même) : c'est un sujet qui, ayant reçu l'existence de Dieu, "subsiste", autrement dit exerce l'existence de manière autonome. Le mot « *rationnelle* » englobe toutes les capacités de l'être humain : connaître et comprendre ; vouloir, aimer, choisir, désirer. Le terme « *rationnelle* » comprend également toutes les *capacités corporelles* intimement liées à celles mentionnées ci-dessus. L'expression « *nature* » indique les conditions propres à l'être humain qui rendent possibles les différentes opérations et expériences : la nature est le "principe d'action". L'être humain ne crée pas sa nature ; il la possède comme un don reçu et peut cultiver, développer et enrichir ses capacités. En exerçant sa liberté de cultiver les richesses de sa propre nature, la personne se construit au fil du temps. Même si, en raison de diverses limitations ou conditions, elle n'est pas en mesure d'utiliser ces capacités, la personne subsiste toujours en tant que « substance individuelle » avec toute sa dignité inaliénable. C'est le cas, par exemple, d'un enfant à naître, d'une personne inconsciente, d'une personne âgée à l'agonie.

C'est aussi le moment de vous inscrire pour le **pèlerinage Bordeaux-Lourdes** à pied, 1-12 août, avec les Pèlerins de l'Immaculée.